

KENSTRIVADEGOU SONEREZH AR VRO
MENEZ MEUR - HANVEC

Dimanche 28 juin 2009

PAPERENN ENSKRIVA

BULLETIN D'INSCRIPTION

BINIAOUER EN E HUNAN

SOLISTE CORNEMUSE

Anv Anv bihan / Nom Prénom: _____

Chomele'ch / Adresse : _____

(Pour expédition des commentaires)

Pellgomz / Téléphone : _____

Deus bagad / Bagad d'origine : _____

Email : _____

Date de naissance : _____

Rummad dibabet / Catégorie choisie :

+20 ans

A OPEN

**Breton
et/ou
Irlandais**

+20 ans

B

-20 ans

A

B

**Breton
et/ou
Ecoissais**

- 15 ans

A

B

PIOBAIREACHD

A

B

repas à 2 € : _____ x 2€ =

(uniquement sonneurs à réserver et à régler avant le 14/06/09)

Accompagne un soliste batteur

participe à un Pipe Band

Nom du batteur s'il ne participe pas à un concours : _____

SOLISTE CORNEMUSE

MENEZ MEUR 2009

		+20 ans Né(e) avant le 28 Juin 1989	- 20 ans Né(e) entre le 28 Juin 1989 et le 28 Juin 1994		- 15 ans Né(e) après le 28 Juin 1994	
		B	A	B	A	B
Musique Bretonne		suite de musique bretonne composée d'une marche, d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 5 minutes dont au moins la moitié composée de danse.	suite de musique bretonne composée d'une marche, d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 5 minutes dont au moins la moitié composée de danse	suite de musique bretonne composée d'une marche ou d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 4 minutes dont au moins la moitié composée de danse	suite de musique bretonne composée d'une marche ou d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 4 minutes dont au moins la moitié composée de danse	marche ou d'une danse bretonne. La durée de la prestation sera au maximum de 3 mn.
		suite de compétition « March, Strathspey, Reel » ou hornpipe à 4 parties et jig à 4 parties	suite de compétition « March, Strathspey, Reel »	marche (2/4, 3/4, 6/8, retraite) ou hornpipe à 4 parties ou Slow airs ou Slow march et jig à 4 parties	marche (2/4, 3/4, 6/8, retraite) ou hornpipe à 4 parties ou Slow airs ou Slow march et jig à 4 parties	marche (2/4, 3/4, 6/8, retraite) ou hornpipe à 2 parties ou jig à 2 parties

+20 ans A OPEN	Musique Bretonne	Suite de musique bretonne composée d'une marche, d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 7 minutes dont au moins la moitié composée de danse.
	Musique Irlandaise	suite composée, au choix : slow air, hornpipe, jig, reel, marche L'ordre des enchaînements est libre. La durée de la prestation sera au maximum de 7 minutes dont au moins la moitié composée de danse.

Article 1 Ce concours s'adresse aux solistes de cornemuse écossaise inscrits avant la date limite fixée par BAS 29. Les concurrent(e)s devront utiliser une cornemuse écossaise en si bémol ou en do. Le concours de solistes cornemuse est constitué de 6 catégories déterminées en fonction de l'âge et du niveau d'expérience des concurrents ainsi que deux catégories en « Piobaireachd ».

Les catégories A sont réservées aux solistes confirmés

Les catégories B sont réservées aux solistes débutants ou moins expérimentés.

Un(e) concurrent(e) ne peut se présenter à la fois dans les catégories A et B.

Les concurrent(e)s peuvent se présenter en « musique bretonne » et / ou « musique écossaise » pour les catégories A et B, et / ou en « musique irlandaise » pour la catégorie +20A. Toutefois, un(e) concurrent(e) est autorisé(e) à concourir dans une tranche d'âge supérieure s'il le(la) souhaite. Cependant dans ce cas, il(elle) ne peut se présenter dans sa tranche d'âge d'origine.

Les concurrent(e)s ayant été primé(e)s (les trois premiers) dans les catégories B lors de précédents concours organisés par B.A.S. Penn Ar Bed doivent obligatoirement se présenter en catégorie A.

Article 2 Catégories et répertoires à présenter (Voir tableau)

Article 3 Les décisions du jury sont sans appel. Le non respect du règlement par un concurrent pourra être sanctionné par le déclassement de ce dernier

PIOBAIREACHD

Article 1 Ouvert à tous les solistes cornemuse. Le concours de « Piobaireachd » est constitué de 2 catégories A et B

Article 2 La catégorie B est réservée aux sonneurs débutant en Piobaireachd qui interpréteront un thème suivi de 2 variations.

La catégorie A est réservée aux sonneurs confirmés. Chaque concurrent devra interpréter une pièce complète de son choix.

Article 3 Les décisions du jury sont sans appel. Le non respect du règlement par un concurrent pourra être sanctionné par le déclassement de ce dernier